

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal a été convoqué le 06/10/2023

Heure de début de Séance : 20 H 02

Heure de fin de séance : 23 H 12

L'an deux mil vingt-trois, le douze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire du 4^{ème} trimestre, à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry JULIOT, Maire.**

Etaient présent(e)s : M. ROSSIGNOL Didier, Mme BRÉHIER Marie-Paule, Mme COURNÉ Noëllie, M. DUPONT Mickaël, M. GEFFRAY Samuel, M. LARDEUX Loïc, M. SIMON Jean-Philippe

Etaient absent(e)s : M. COLAS Hervé

Secrétaire de séance : Madame Marie-Paule BRÉHIER

ORDRE DU JOUR

- 1 - SOCIÉTÉ QAIR : Présentation Agri Photovoltaïque
- 2 - CONTRAT TRANSITION ECOLOGIQUE
- 3 - RPI « Les Trois Clochers » : participation classe de neige
- 4 - « VILLAGE D'AVENIR »
- 5 - QUESTIONS DIVERSES

- Deux personnes de la Société QUAIR est venue faire une présentation de l'Agri-photovoltaïque ainsi que leur Société. Le projet n'est qu'à ses tous premiers balbutiements et donc ils désirent faire avancer les démarches afin de pouvoir faire aboutir le projet.

- Approbation du Procès-Verbal du 14 septembre 2023

- Pour le Contrat de transition écologique, le Conseil Municipal désire attendre que le Conseil Communautaire est eu lieu avant de se prononcer. Il reporte donc ce sujet à la prochaine réunion.

N°2023-36

OBJET : PARTICIPATION CLASSE DE NEIGE – RPI « LES TROIS CLOCHERS »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, en date du 25 septembre 2023, sollicitant la commune pour une subvention spécifique pour la classe découverte de la montagne à Arreau pour les élèves de l'Ecole Notre Dame de Chelun.

Deux élèves sont concernés par cette subvention. Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas financer cette classe découverte de la montagne.
- il précise que La Rouaudière a une école maternelle et primaire qui n'est pas dans le RPI « Les trois clochers »
- autorise le Maire à émettre un courrier afin d'en informer le chef d'établissement.

2023-37

OBJET : PROGRAMME « VILLAGES D'AVENIR » EN MAYENNE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à un courrier de Madame la Préfète, dans le cadre de France-Ruralités, l'objectif serait d'accompagner les communes et intercommunalités rurales à porter les projets correspondant aux besoins quotidiens de leurs habitants et de leur territoire. Ce programme opérationnel doit permettre de mobiliser rapidement des ressources en faveur de nos projets en fédérant l'ingénierie disponible au profit du territoire.

Il précise que les projets liés à la résorption de la vacance de logements, à la mobilité verte et la transition énergétique.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas adhérer au programme «Villages d'avenir » en Mayenne

QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin communal : Pour l'année 2022, l'impression du Bulletin Annuel a coûté 586 € 30 TTC pour 160 bulletins de 32 pages.

- Choix de la date des vœux du Maire pour 2024. Ce sera le Dimanche 21 janvier 2024 à 11 H 00.

- Repas des aînés : * à partir de 65 ans
* choix de la date pas encore définie (le 25/02 ou 03/03)

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS

| Numéro | Du | Objet | Approuvée | Refusée |
|---------------|-----------|--|------------------|----------------|
| 2023-36 | 12/10 | Participation classe de neige – RPI « les trois clochers » | | X |
| 2023-37 | 12/10 | « Villages d’Avenir » | | X |

La secrétaire de séance
Marie-Paule BRÉHIER

Bréhier

Le Maire,
Thierry JULIOT

